

**CRITERES DE PERFORMANCE POUR INTEGRER LES LISTES DE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
DES DISCIPLINES NON OLYMPIQUES RECONNUES DE HAUT NIVEAU MINISTERIEL
DESCENTE, MARATHON, KAYAK-POLO**

Ces critères prennent en compte le résultat à la compétition internationale de référence.

Dans le tableau ci-dessous, les compétitions internationales de référence sont classées par ordre d'importance.

La compétition internationale de référence prise en compte pour un sportif donné, est celle du rang le plus élevé de sa saison.

LES LISTES « ELITE », « SENIOR » ET « RELEVE »

CRITERES D'ENTREE EN LISTE ELITE		
DISCIPLINES HN NON OLYMPIQUES		
	Individuelle *	Sport collectif
CHAMPIONNATS DU MONDE / WORLD GAMES		
Classement	1 - 3**	1 - 2
CHAMPIONNATS D'EUROPE		
Classement		

CRITERES D'ENTREE EN LISTE SENIOR		
DISCIPLINES HN NON OLYMPIQUES		
	Individuelle *	Sport collectif
CHAMPIONNATS DU MONDE / WORLD GAMES		
Classement	4 - 12**	3 - 8 dans le groupe A
CHAMPIONNATS D'EUROPE		
Classement	1 - 4**	1 - 4 dans le groupe A

CRITERES D'ENTREE EN LISTE RELEVE (catégorie d'âge moins de 23 ans)		
DISCIPLINES HN NON OLYMPIQUES		
	Individuelle *	Sport collectif
CHAMPIONNATS DU MONDE SENIOR		
Classement	12 - 16**	
CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIOR		
Classement	4 - 12**	
CHAMPIONNATS DU MONDE U18, U21 & U23		
Classement	1 - 8**	1 - 6 dans le groupe A
CHAMPIONNATS D'EUROPE U18, U21 & U23		
Classement	1 - 6**	1 - 4 dans le groupe A

LEGENDE

* épreuves en solo ou double ou en équipage, se déroulant simultanément.

** Selon analyse de la performance intra et inter catégorielle

OBSERVATIONS SPECIFIQUES AUX SPORTS COLLECTIFS

L'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match peuvent prétendre à l'inscription en liste Elite en fonction de leur performance.

CRITERES POUR INTEGRER LA LISTE "COLLECTIFS NATIONAUX"

Les critères pour entrer en liste "collectifs nationaux" sont définis par le DTN et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Elle est accessible :

1. Aux sportifs hors liste de Haut Niveau sélectionnés sur une compétition internationale de référence mais qui ne réalisent pas les critères de performance d'entrée en liste de haut niveau ;
2. Pour une année seulement, aux sportifs en liste de Haut Niveau, non sélectionnés sur une compétition internationale de référence ou sous condition de santé particulière, sauf en cas d'arrêt de carrière ;
3. A titre exceptionnel, aux sportifs considérés par le DTN comme des sportifs à forts potentiels.